

DISTRIBUTION EN ASSURANCE (CADRE DDA, ORGANISATION)

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA620	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

Nous consulter

OBJECTIFS

- Comprendre les obligations faites aux distributeurs de produits d'assurance

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Passage de la théorie à la pratique en entreprise

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

- A. Introduction : La notion de distribution en assurance
- B. Les différents acteurs de la distribution (assureurs, intermédiaires..)
- C. Textes encadrant la distribution en assurance (Directive, règlements...)
- D. 5 thématiques de la directive sur la distribution d'assurance DDA
- E. Risques associés à la distribution (le contrôle des distributeurs et les sanctions possibles)

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs
Cadre dans l'Assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :

L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 28/04/2025 à 16:08